



## BULLETIN D'INFORMATION DES ADHERENTS

N° 2018 / 9 BIS – 26 MARS 2018

SOMMAIRE	<b>COMPTE-RENDU DE LA CAPC DU 21 MARS 2018. DSD/IP - Segment : IP</b>	<b>7 PAGES</b>

\*\*\*\*\*

### L'ESSENTIEL DU BI

- **PROPOS LIMINAIRES AUX PROMOTIONS À CSC.**
- **DÉCLARATION LIMINAIRE AUX PROMOTIONS À CSC.**
- **FONCTIONNEMENT DES CAPC : LE MECANISME DES CAPC À TIROIRS.**
- **FONCTIONNEMENT DES CAPC : REGLES GENERALES.**
- **RÉSULTATS POUR LES POSTES D'IP.**

La CAPC était présidée par la sous-directrice A, Mme DEBAUX, assistée du chef du bureau A2, Pascal DECANTER et de ses collaborateurs.

L'USD-FO était représenté pour les CAPC n°2 et n°3 par Fabrice AUGNET, Laëtitia FLOUR-BOURRIL, Philippe BOMPARD, Jacques DEFFIEUX, François ALBINI, Jean-Philippe SANCEY, et Patricia MILLIEN.

<http://www.sncd.info/>

**SNCD-FO**

**46, rue des Petites Écuries – 75 010 PARIS**

**Tél. : 09 63 43 59 87**

**Courriel : [sncd.siege@douane.finances.gouv.fr](mailto:sncd.siege@douane.finances.gouv.fr)**

## PROPOS LIMINAIRES AUX PROMOTIONS À CSC (CSC1/CSC2)

Rappelons que l'USD-FO a obtenu la confiance d'une très grande majorité des cadres IR1/IP1 lors des élections professionnelles de 2014 dans la mesure où notre organisation a obtenu tous les sièges en CAPC au titre de ces 2 grades.

Ceci résulte de l'action très positive de notre organisation avant 2014. Cette action s'est concrétisée en 2012 par la « défonctionnalisation » des statuts d'emplois de CSC1 et de CSC2.

En pratique, des postes ont été ouverts dans les Bureaux à forts enjeux managériaux de niveau 4 et 3 (BFEM 4 et 3), en promotion active sur place et en promotion retraite.

Depuis 2012, donc, l'horizon professionnel de fin de carrière des cadres douaniers n'est plus limité au seul exercice de fonctions comptables dans les RR/RI, ni à l'obtention des grades d'IP1/IR1 dans notre réseau de services.

*Depuis cette élection de 2014, la branche CADRES de l'USD-FO, le SNCD-FO (bouclier historique de l'encadrement douanier depuis 1969) a obtenu en octobre 2016 un élargissement des postes de CSC1 et de CSC2 qui sont **désormais ouverts à tous les IP1 et les IR1**, quelle que soit la fonction exercée.*

Notons que l'arrivée, à la tête de la sous-direction A, de Mme Fabienne DEBAUX, a permis au printemps 2016, le déblocage, du côté de l'administration, de ce dossier. En effet, la sous-direction A a considéré, alors, que les revendications du SNCD-FO étaient crédibles et s'inscrivaient dans la logique de la phase 2 de centralisation comptable (fermeture des RR de métropole) qui détruisaient les débouchés de CSC2C.

A terme rapproché (2020), plus de 120 emplois de CSC1 et de CSC2 seront accessibles à partir des grades d'IP1 et d'IR1. Pour atteindre le seuil de 120 emplois, notre équipe statutaire a négocié pendant près de 3 ans (octobre 2013 – octobre 2016) 12 voies d'accès à CSC (cf. nos nombreuses notes d'explication produites depuis octobre 2016).

Le dispositif d'accès à CSC est donc par définition complexe. La multiplication des voies a été la conséquence de notre ambition pour les cadres intermédiaires et de notre souhait d'obtenir un maximum de postes de débouchés au-delà d'IP1 et d'IR1.

*Il convient de noter que le SNCD-FO a mis en place pour ses adhérents **une cellule d'optimisation des parcours professionnels**, après les avancées obtenues en 2012, puis en 2016. Le point d'entrée à cette cellule est la permanence nationale du SNCD-FO (cf. bas de page)*

*Il convient de saisir cette cellule, **bien en amont de toute candidature en CAPC**. Un seul exemple, pour illustrer la diversité des voies d'accès : un IR1 ayant déjà plusieurs années d'ancienneté dans ce grade n'a pas forcément intérêt à candidater pour un poste d'IP1 s'il souhaite obtenir un poste de CSC2 sans mobilité (6 ans d'exercice) ou de CSC1 retraite.*

<http://www.sncd.info/>

SNCD-FO

46, rue des Petites Écuries – 75 010 PARIS

Tél. : 09 63 43 59 87

Courriel : [sncd.siege@douane.finances.gouv.fr](mailto:sncd.siege@douane.finances.gouv.fr)

A ce stade, mars 2018, nous pouvons faire un point d'étape après les campagnes 2016 et 2017. La montée en charge du dispositif s'effectue, conformément au plan prévisionnel, modulo quelques obstacles limités en OP-CO/AG. Pour la SURVEILLANCE, compte tenu du faible nombre d'IR1 en général, et en particulier de ceux ayant une expérience SU et souhaitant faire une mobilité vers les postes fléchés (TGU), il faudra plus de temps pour les promotions vers CSC1/CSC2.

Après ces 2 campagnes de promotion (2016/2017), nous suggérons toutefois quelques modifications marginales afin de répondre à toutes les attentes.

## DECLARATION LIMINAIRE PROMOTIONS À CSC

*Madame la Présidente,*

*Nous souhaitons, après les campagnes 2016 et 2017 de promotion aux statuts d'emploi de CSC, vous proposer un ré-examen de certaines règles de gestion.*

*Nous avons déjà attiré l'attention de vos collaborateurs sur deux points :*

*- la perte d'un poste de CSC1 dans la mesure où un bureau de niveau 4 est devenu centre d'expertise,*

*- le blocage de carrière de quelques agents ayant exercé dans les bureaux de douane avant la centralisation comptable de 2008-2009, sans avoir exercé par la suite des fonctions de chefs de pôles dans les RI/RR. En l'état, ces collègues ne peuvent, dans les faits, ni accéder à des postes de chef de service dans les BEFM (bureaux à fort enjeu managérial), ni à des postes de chef de service dans les centres d'expertise. Dans une optique métier, cette pratique apparaît, avec le recul, quelque peu paradoxale dès lors que ceci aboutit à écarter des agents ayant de très bons profils pour assurer le pilotage de grands bureaux.*

*Ces mêmes collègues ne peuvent dans les faits accéder que très rarement à des promotions-retraites.*

*Nous sollicitons un échange entre la sous-direction A et les élus en CAPC au titre des grades d'IP1 et d'IR1.*

En réponse, la sous-directrice A mentionne que ce problème avait été également diagnostiqué par ses équipes et qu'elle répond donc favorablement à notre demande d'ouverture d'une réunion de travail dont la date sera fixée rapidement.

L'USD-FO donne acte à Mme DEBAUX de sa ***grande réactivité aux préoccupations exprimées par nos élus.***

<http://www.sncd.info/>

**SNCD-FO**

**46, rue des Petites Écuries – 75 010 PARIS**

**Tél. : 09 63 43 59 87**

**Courriel : [sncd.siege@douane.finances.gouv.fr](mailto:sncd.siege@douane.finances.gouv.fr)**

## FONCTIONNEMENT DES CAPC : LE MECANISME DES CAPC A TIROIRS

Un an après le début de l'expérimentation des CAPC à tiroirs, un premier bilan est réalisé.

Globalement, il est positif. Il permet d'accroître l'offre de postes à pourvoir et réduit la durée des vacances.

Ainsi, dans le cadre de la présente CAPC, 11 postes susceptibles d'être vacants étaient proposés et 7 ont été pourvus.

La communication doit se poursuivre sur ce nouveau mécanisme, possible sur les CAPC DPSD/DSD/IP. Si la population est restreinte pour les postes ouverts aux DSD et IP2, la problématique est différente pour les postes d'IP1/CSC où le nombre de candidats est largement supérieur (par exemple, 12 candidats pour un poste de CSC1, ce qui obligerait la direction générale à déclarer 12 postes susceptibles de devenir vacants, alors qu'un seul le sera après la promotion).

Il est rappelé toutefois que rien n'est joué d'avance au niveau des postes déclarés « susceptibles d'être vacants (PSDV) ».

En effet :

- ce n'est pas parce qu'un poste est publié sur la liste de ceux susceptibles d'être vacants que son titulaire va être muté ou promu.
- ou à l'inverse, ce n'est pas parce que le poste n'est pas publié sur cette deuxième liste que le titulaire ne va pas être muté ou promu.

### **Les deux situations se sont encore présentées dans le cadre de cette CAPC.**

La publication de cette seconde liste s'explique essentiellement par le calendrier des candidatures. Si vous postulez bien avant la date limite, alors le bureau A2 peut mettre en compétition sur la liste des postes susceptibles d'être vacants, le vôtre.

### **Les CAPC ne sont donc pas vidées de leur sens ; elles bénéficient simplement d'un moteur d'accélération. Vos élus restent bien les garants de ces CAPC.**

Le bureau A2 s'est engagé à communiquer sur ce dispositif de façon à ce qu'il soit bien compris de tous.

L'USD-FO porte une appréciation globalement positive de ce mécanisme pour les candidatures à des postes de DSD/IP2, car il est source d'accélération des mutations des cadres. Il convient de s'assurer que tous les candidats sont bien pris en compte dans l'estimation des vacances potentielles afin de ne pas donner l'impression que certains candidats sont éliminés avant la CAPC.

Concernant la compétition pour des postes d'IP1, le nombre important de candidats rend donc la tâche du bureau A2 quasiment impossible quant à la mise en enquête de tous les postes des candidats à une mutation/promotion. Les élus, au titre des grades d'IP1 et d'IR1 souhaitent donc une stricte limitation de ce dispositif, car ils sont attachés au respect des règles pour tous les candidats.

<http://www.sncd.info/>

**SNCD-FO**

**46, rue des Petites Écuries – 75 010 PARIS**

**Tél. : 09 63 43 59 87**

**Courriel : [sncd.siege@douane.finances.gouv.fr](mailto:sncd.siege@douane.finances.gouv.fr)**

## FONCTIONNEMENT DES CAPC : REGLES GENERALES

Comme pour chaque CAPC, quelques règles de gestion ont été rappelées.

► Si votre candidature a été retenue lors d'une CAPC et qu'un poste vous intéresse à la suivante, vous pouvez postuler dès lors que vous n'avez pas encore rejoint votre poste.

Vous devez contacter le bureau A2 pour poser votre candidature, dans les meilleurs délais de façon à permettre une nouvelle publicité du premier poste obtenu. C'est particulièrement vrai pour les 2 CAPC de début d'année qui se suivent ; il y a chaque année environ 1,5 mois entre les deux.

► La présidente a rappelé que les entretiens, y compris téléphoniques, doivent faire l'objet d'une préparation. Il convient de pouvoir expliquer au recruteur ses motivations, ses appétences, au-delà de la simple préférence d'une résidence géographique.

► Dans le cas particulier du recrutement des agents de Paris-spécial, le bureau A2 accepte les candidatures jusqu'au dernier moment, cette résidence étant toujours en sous-effectif alors que les besoins d'intérim sont toujours nombreux.

L'USD-FO vous rappelle qu'il est primordial de connaître les règles de gestion des CAPC. Si besoin, n'hésitez pas à nous contacter.

## RESULTATS POUR LES POSTES D'IP.

### Promotion sur des emplois CSC1 et CSC2 :

- Pour le poste de chef de service, CSC1, au bureau ORLY AEROPORT (BFEM 4) : 10 CANDIDATS IP1, 1 CANDIDAT IR1, le candidat IP1 retenu n'avait pas exercé de fonctions comptables. **Rappelons qu'à la suite de 3 ans de négociation à BERCY et à MONTREUIL (2013-2016), la direction générale a fléchi ces postes comme des postes de fin de carrière pour les IP1, en substitution de la perte des accès aux postes de CSC2C dans les RR/RI.**
- Pour le poste de chef de service, CSC1, au bureau de LYON L'ISLE D'ABEAU (CE) : 6 CANDIDATS 5 IP1, 1 IP2, la candidate IP1 retenue n'avait pas exercé de fonctions comptables. **Rappelons qu'à la suite de 3 ans de négociation, à BERCY et à MONTREUIL (2013-2016), la direction générale a fléchi ces postes comme des postes de fin de carrière pour les IP1, en substitution de la perte des accès aux postes de CSC2C dans les RR/RI.**
- Pour le poste de chef de pôle, CSC2F, à la RR de LA REUNION : 4 CANDIDATS IP1, 1 CANDIDAT IR1, le candidat IP1 retenu n'avait pas exercé de fonctions comptables.

<http://www.sncd.info/>

SNCD-FO

46, rue des Petites Écuries – 75 010 PARIS

Tél. : 09 63 43 59 87

Courriel : [sncd.siege@douane.finances.gouv.fr](mailto:sncd.siege@douane.finances.gouv.fr)

**Rappelons qu'à la suite de 3 ans de négociation, à BERCY et à MONTREUIL (2013-2016), la direction générale a fléchi ces postes comme des postes de fin de carrière pour les IP1, en substitution de la perte des accès aux postes de CSC2C dans les RR/RI.**

#### **Accès et promotion aux postes d'IP :**

- 10 IP2 étaient candidats, 7 ont obtenu leur mutation (taux de satisfaction de 70%).
- 13 IP1/CSC2 étaient candidats, 5 ont obtenu leur mutation (taux de satisfaction de 38%).
- 13 IR1 étaient candidats, mais 5 d'entre eux avaient moins de 2 ans d'ancienneté de grade. Sur les 8 IR1, avec plus de 2 ans d'ancienneté, 2 ont obtenu leur promotion, soit un taux de satisfaction de 25%. Rappelons à ce stade, qu'il est très compliqué pour un IR1 d'accéder au grade d'IP1 par le biais de la passerelle statutaire, car leurs candidatures sont étudiées après celles des IP1/IP2, et qu'au surplus, il y a un contingentement annuel.

#### **Accès et promotion sur les postes annoncés comme susceptibles d'être vacants (PSDV) :**

Sur les 10 postes annoncés, en fait 9 étaient réellement ouverts. 6 ont été pourvus (1 par un DSD, 4 par des IP2, 1 par un IP1).

1 poste n'a pas été ouvert, 2 n'ont pas été pourvus

- 8 IP2 étaient candidats, 4 ont obtenu satisfaction (taux de satisfaction de 50%).
- 3 IP1 étaient candidats, 1 a obtenu satisfaction (mais une autre candidate avait obtenu un poste d'IP1 de la première liste, le taux de satisfaction est donc de 50% (un sur deux)).
- 3 IR1 étaient candidats à une promotion, aucun n'a obtenu satisfaction.

#### **Bilan global compte tenu des doubles inscriptions sur les 3 enquêtes gérées par cette CAPC :**

- 15 candidats IP2, 11 ont obtenu satisfaction (taux de satisfaction de 73%).
- 24 candidats IP1, 3 ont obtenu une promotion (CSC1 et 2), 6 ont obtenu une mutation, soit un taux de satisfaction de 37,5%.
- 10 candidats IR1, ayant plus de 2 ans d'ancienneté de grade, 2 ont été promus, soit un taux de satisfaction de 22%.

<http://www.sncd.info/>

**SNCD-FO**

**46, rue des Petites Écuries – 75 010 PARIS**

**Tél. : 09 63 43 59 87**

**Courriel : [sncd.siege@douane.finances.gouv.fr](mailto:sncd.siege@douane.finances.gouv.fr)**

La caractéristique de cette CAPC commune 1 (DSD), 2 (IP) et 3 (IR1) est qu'il y a priorisation naturelle, en cas de concurrence, des grades les plus élevés.

Au sein de la CAPC n°2, sont globalement priorisées, par construction, les candidatures des IP2 sur les IP1.

En toute logique, l'USD-FO s'attache à respecter cette pratique et les accords négociés depuis 2003 avec la direction générale sur les postes minoritaires dans cette CAPC qui sont fléchés exclusivement IP1.

<http://www.sncd.info/>

**SNCD-FO**

**46, rue des Petites Écuries – 75 010 PARIS**

**Tél. : 09 63 43 59 87**

**Courriel : [sncd.siege@douane.finances.gouv.fr](mailto:sncd.siege@douane.finances.gouv.fr)**

